



Syndicat de la Librairie Française

27 juin 2012

COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT DE LA LIBRAIRIE FRANÇAISE

L'EMPLOI, C'EST EN LIBRAIRIE

Face à la déferlante médiatique autour de l'implantation d'une troisième plate-forme d'Amazon en Bourgogne, le Syndicat de la librairie française tient à rappeler quelques données :

- face aux 150 à 250 emplois permanents réellement créés par Amazon, la vente de livres génère en France **plus de 20 000 emplois** dont 14 000 dans les seules librairies indépendantes (rapport de branche 2011 I+C) ;

- A proportions égales, la librairie indépendante représente une activité qui génère deux fois plus d'emplois que dans les grandes surfaces culturelles, trois fois plus que dans la grande distribution et, selon les chiffres de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD)*, **18 fois plus que dans le secteur de la vente en ligne !**

- La librairie est un **commerce humain** qui mise sur des femmes et des hommes qui aiment les livres, les défendent et les connaissent comme ils connaissent leurs clients « en chair et en os » ;

- pour l'ouverture de sa plate-forme, Amazon a bénéficié d'aides publiques conséquentes alors qu'un rapport sur « l'impact du développement d'Internet sur les finances de l'Etat », disponible sur le site du Sénat, confirme qu'**Amazon, en rapatriant l'essentiel de son chiffre d'affaires au Luxembourg (905 M€ sur 930 M€) échappe pratiquement totalement à l'impôt en France.** Il s'agit d'une concurrence déloyale au détriment des commerces indépendants et de proximité qui génèrent bien plus d'emplois tout en s'acquittant de leurs obligations légales.

Acheter en librairie, c'est la meilleure façon de soutenir localement l'emploi, l'économie et la culture.

Contact presse : Guillaume Husson (01 53 62 23 10 ; g.husson@syndicat-librairie.fr)

* Selon la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), le commerce en ligne représente, tous produits et services confondus, un chiffre d'affaires de 31 milliards d'euros pour 34 000 emplois directs (informations disponibles sur le site de la FEVAD : <http://www.fevad.com>).